



Mairie
de
AIGALIERS
30700
—

**PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 21 JUIN 2017
Mairie d'AIGALIERS**

Présents : Messieurs BOYER Daniel, BLANC Serge, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, TALLARON Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Pouvoir : Madame LOYAL Denise a donné pouvoir à Madame BALMASSIERE Sophie.

Excusée : Madame LOYAL Denise

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

Le compte rendu de la réunion en date du 17 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ **Délibération relative à l'affectation du résultat à refaire et délibération modificative au budget 2017**

Vu la délibération 2017 03 29 -01 en date du 29 mars 2017 relative à l'approbation des résultats du compte administratif de l'exercice 2016,

Vu la délibération 2017 06 21 - 01 en date du 21 juin 2017 relative à l'affectation des résultats à la clôture de l'exercice 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les modifications de crédits au budget 2017, suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	304 681,00 €			
TOTAL D 001 Solde d'exécution d'inv. reporté	304 681,00 €			
D 2111 Terrains nus		30 000,00 €		
D 21318 Autres bâtiments publics		35 000,00 €		
D 2135 Instal. Gén. Agenc. Aménag. constructions		60 000,00 €		
D 2184 Mobilier		3 000,00 €		
D 2188 Autres immo. corporelles		9 000,00 €		
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		137 000,00 €		
D 2313 Immo. En cours - constructions		138 319,00 €		
D 2315 Immo. En cours – inst. techn.		167 681,00 €		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours		306 000,00 €		
R 001 Solde d'exécution d'inv. reporté				138 319,00 €
TOTAL R 001 Solde d'exécution d'inv. reporté				138 319,00 €
Total	304 681,00 €	443 000,00 €		138 319,00 €
Total Général		138 319,00 €		138 319,00 €

✓ Délibération pour attribution du logement n°3- Immeuble du Presbytère

Mme Bonzi en charge de la Commission d'attribution des logements rappelle que :

Le logement N°3 avait été attribué à Mme Martinez Cloé, lors de la séance du Conseil Municipal du 26 Avril 2017. Celle-ci s'est désistée. Mme BABIKIAN Bénédicte étant la première sur la liste d'attente, le logement N°3 lui est attribué, à l'unanimité.

✓ **Approbation du règlement intérieur des logements du Presbytère**

Mme Bonzi soumet au Conseil Municipal le projet du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après relecture modifie quelques dispositions et approuve à l'unanimité le règlement intérieur ainsi modifié.

✓ **Demande de Mme Balmassière Sophie et Mr Bertrand Fabien pour un échange de terrain avec la Commune**

Mme Balmassière quitte la séance du Conseil Municipal et la salle du Conseil.

Le Maire fait lecture du courrier de Mme Balmassière et de Mr Bertrand qui proposent à la Commune d'échanger contre solte une partie de la parcelle communale constructible cadastrée AV 468, qui jouxte leur parcelle cadastrée AV 469, contre une partie de parcelle AV 140 non constructible, qu'ils sont en train d'acquérir.

L'étude de la demande et l'évaluation de l'intérêt de la Commune, par le Conseil Municipal fait apparaître que :

L'échange modifierait l'accès aux autres parcelles communales qui ne serait plus direct ce qui engendrerait des coûts supplémentaires pour les viabiliser.

Cet échange avec Mme Balmassière et Mr Bertrand, ajouté aux deux précédentes ventes par la Commune, liées au projet professionnel de Mme Balmassière, aurait comme conséquence d'octroyer une nouvelle parcelle constructible aux demandeurs.

Le Conseil Municipal donne priorité pour la vente des terrains communaux constructibles aux primo-accédants.

Le conseil rappelle que Mme Balmassière et Mr Bertrand ont acheté en 2004, une parcelle communale, en tant que primo-accédants pour leur maison d'habitation.

Le Conseil Municipal a soutenu le projet professionnel de Mme Balmassière à deux reprises en vendant deux bandes du terrain communal pour la création puis l'extension de son activité professionnelle

Ainsi débattu, le Maire propose au conseil de se prononcer par vote à bulletin secret. Le conseil accepte cette proposition de vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant : - favorable à l'échange : 0
- abstention : 2
- contre : 7

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h50.